DOSSIER PRESSE DE PRÉSENTATION DU NOUVEAU PARC DE VIDÉO-PROTECTION

29 août 2025 - Hôtel de Ville de Camaret-sur-Aygues

Carrefour des Amandiers

Place des Félibres

A. Contexte et objectifs

1. **La commune de Camaret-sur-Aygues renforce son dispositif de vidéoprotection afin de répondre aux besoins croissants en matière de sécurité publique.**
2. **Ce projet vise à sécuriser le cœur du village et ses différentes entrées, protéger les habitants et les visiteurs, et soutenir le travail de la Police Municipale.**
3. **L'initiative s'inscrit dans une démarche de modernisation des équipements et d'amélioration de la coopération avec les services de l'État.**

B. Évolution du dispositif

1. **Extension du parc de caméras : passage de 17 à 26 caméras installées sur l'ensemble du territoire communal.**
2. **Renouvellement complet de la flotte existante afin de bénéficier d'images de haute qualité, adaptées aux exigences actuelles.**
3. **Modernisation du Centre de Supervision Urbain (CSU), implanté au sein du poste de la Police Municipale, permettant un suivi en temps réel mais aussi des relectures sur réquisition judiciaire. Meilleure coordination avec les forces de sécurité nationales.**

   Passage de 1 à 3 écrans pour la relecture. L'accès aux images est protégé par des mesures de sécurité appropriées. Systèmes d'authentification individuels et contrôles d'accès physiques. Cela garantit une traçabilité sur l'utilisateur et l'usage des images.

   Les données vidéos sont conservées 14 jours avant d'être automatiquement écrasées, sauf en cas d'extraction où elles restent exploitables 1 mois.

   Aucune atteinte à la vie privée. Les périmètres de surveillance sont déclarés, et les logiciels placent des « masques » lorsque la caméra zoome sur les parties privatives.

Place des Félibres

Hôtel de Ville

C. Atouts du nouveau dispositif

1. **Sécurisation des points stratégiques** : cœur du village, axes d'entrée et zones sensibles.
2. **Réactivité accrue** : gain de temps dans l'intervention et dans l'exploitation des images.
3. **Modernité** : caméras de dernière génération, réseau optimisé, supervision centralisée, visibilité de jour comme de nuit.
4. **Partenariat renforcé** : meilleure interconnexion avec les services de l'État et appui aux enquêtes.

D. Enjeux pour la commune

1. **Renforcer la sécurité** des habitants et des commerçants.
2. **Prévenir et dissuader les actes de délinquance** sur l'espace public.
3. **Optimiser les moyens municipaux** grâce à un outil performant et évolutif.

E. Conclusion

Avec ce nouvel investissement, la ville de Camaret-sur-Aygues franchit une étape décisive dans la sécurisation de son territoire. La combinaison de nouvelles caméras, d'un centre de supervision moderne et d'une coopération accrue avec l'État permet de doter la commune d'un dispositif fiable, durable et adapté aux enjeux actuels de tranquillité publique.

F. Financement

Coût : 85.000€ TTC (68.000€ HT)

Subvention État (au titre de la DETR) : 29.616,19€ HT (43%)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La municipalité remercie les services de l'État et

la Préfecture de Vaucluse pour le financement de ce projet.